

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:209331-2010:TEXT:FR:HTML>

B-Bruxelles: Mobilier de bibliothèque

2010/S 136-209331

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Ville de Bruxelles - centrale d'achats
boulevard du Neuvième de Ligne 39
Contact: secrétariat central, bureau D12
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Téléphone +32 22794200
Courrier électronique (e-mail): cda.sec.cen@brucity.be
Fax +32 22794253

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur <http://www.brucity.be>
Adresse du profil d'acheteur <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=68780>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

Autorité régionale ou locale
Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Marché pour la fourniture, le montage et la mise en place de mobilier dans différentes salles de la Bibliothèque de Laeken.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services

Fournitures
Achat

Lieu principal de livraison Bibliothèque de Laeken, boulevard Emile Bockstael 246, 1020 Bruxelles, BELGIQUE.
Code NUTS BE100

- II.1.3) **L'avis implique**
Un marché public
- II.1.4) **Informations sur l'accord-cadre**
- II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'achat/des achats**
Marché pour la fourniture, le montage et la mise en place de mobilier dans différentes salles de la Bibliothèque de Laeken.
- II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
39155000
- II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Oui
- II.1.8) **Division en lots**
Non
- II.1.9) **Des variantes seront prises en considération**
Non
- II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**
- II.2.1) **Quantité ou étendue globale**
Mobilier de bibliothèque pour 8 salles.
Hors TVA 289 256,20 EUR
- II.2.2) **Options**
Non
- II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION**

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**
- III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés**
Le montant du cautionnement est fixé à 5 % du montant initial du marché (hors TVA).
- III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**
Le paiement s'effectue conformément aux dispositions de l'article 15 § 2 du cahier général des charges.
- III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**
- III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières**
Non
- III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: 1. une déclaration signée et datée du soumissionnaire qui certifie qu'il ne se trouve pas dans une des situations mentionnées dans l'article 43, §§ 1er et 2, points 1 à 4, de l'arrêté royal du 8.1.1996.
L'article 43, § 1er, stipule qu'est exclu de l'accès au marché à quelque stade que ce soit de la procédure le fournisseur qui a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour :
1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal;
2° corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal;

- 3° fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
- 4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;
2. être en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale :
- Attestation conformément à l'article 43bis de l'arrêté royal du 8.1.1996, CÂD:
 - pour le fournisseur, belge ou étranger, employant du personnel assujéti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs :
 - Une attestation de l'office national de sécurité sociale relative à l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des offres, dont il résulte que le fournisseur est en règle en matière de cotisations de sécurité sociale,
 - pour le fournisseur étranger :
 - Une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par le fournisseur devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays);
3. être en règle vis-à-vis des impôts directs et indirects :
- pour le fournisseur belge :
 - Attestation 276C2 pour les impôts directs et extrait récent de la TVA ou déclaration de l'administration de la TVA pour les impôts indirects,
 - pour le fournisseur étranger :
 - Une attestation selon les dispositions légales du pays où il est établi.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les 3 principales livraisons comparables à l'objet du marché effectuées pendant les trois dernières années indiquant leur montant, leur date et leurs destinataires publics ou privés :

- s'il s'agit de fournitures à une autorité publique, leur exécution doit être prouvée par des certificats établis ou visés par l'autorité compétente,
- s'il s'agit de fournitures à des personnes privées, leur exécution est prouvée par des certificats établis par l'acheteur; à défaut, une simple déclaration du fournisseur est admise qui atteste que les fournitures ont été exécutées.

III.2.4) **Marchés réservés**

Non

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation**

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure**

Ouverte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

- IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**
- IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**
- IV.2.1) **Critères d'attribution**
Prix le plus bas
- IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée**
Non
- IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**
- IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**
Centrale d'achats-CDA/002923/PTL-F02_0
- IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**
Non
- IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents 3.9.2010 - 15:00
Documents payants Non
- IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
9.9.2010 - 09:00
- IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
français. néerlandais.
- IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**
Durée en jours: 180 (à compter de la date limite de réception des offres)
- IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**
Date: 9.9.2010 - 09:00
Lieu
Local C08b à l'Entresol, boulevard du Neuvième de Ligne 39 à 1000 Bruxelles, BELGIQUE.
Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres Oui
Séance publique.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE**
Non
- VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**
Non
- VI.3) **AUTRES INFORMATIONS**
- VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**
- VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Conseil d'Etat ou Tribunal de première instance de Bruxelles
rue de la Science 33 ou rue des Quatre Bras 13
1040 / 1000 Bruxelles
BELGIQUE
Téléphone +32 223496110 / 25086111
internet: <http://www.raadvst-consetat.be> ou http://www.juridat.be/premiere_instance/bruxelles

VI.4.2) Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Les recours sont introduits selon les règles prescrites aux articles 65/23 à 65/27 de la loi du 24.12.1993 relative aux marchés publics et conformément aux dispositions soit de l'arrêté du régent du 23.8.1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat, soit du code judiciaire.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

14.7.2010